Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260505-2026_4_10-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-4-10

Séance du 5 mai 2026

Date de convocation : 28 avril 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**17**
Procuration :	**2**
Votants :	**19**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le cinq mai deux mil vingt 6ix.

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, M. MERCIER Tristan, M. LE JEUNE Clément, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. HENRY Patrick – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique – Mme VOGT Dorothéa.

Etaient absents : Mme MARY Gaëlle a donné pouvoir à Mme Dorothéa VOGT – M. BOSSARD Pierre a donné pouvoir à Mme Karine CORLOSQUET,

Secrétaire de séance : M. pierre Yves MOTREFF,

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter leur règlement intérieur. Le règlement intérieur doit impérativement fixer : les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats et de marchés, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, les modalités d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale.

M. le Maire indique propose qu'un groupe d'élus soit constitué pour travailler sur ce sujet :

- Mme CORLOSQUET Karine, M. René PAUGAM, Mme Nicole BERNARD, Mme Annie DESNOS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DESIGNE :

- Mme CORLOSQUET Karine, M. René PAUGAM, Mme Nicole BERNARD et Mme Annie DESNOS pour faire partie du groupe de travail chargé de rédiger le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire